

L'ÉCHO DU CONSEIL



nº5



A la une

-  CHARLIE ET LA CHOCOLATERIE pages 3-5
 -  LA DÉ-ROB-ADE page 6
 -  SILENCE, ÇA COULE ! page 7
 -  L'EGO BÉTONNE LE PRADET page 8
 -  LA LIGNE VERTE page 9
 -  JEU, SET ET MATCH ! page 10
 -  LES PERLES DU CONSEIL page 11

L'ÉCHO:

ZOOM SUR LE CONSEIL

«L'Écho du conseil» du groupe « Pour les Pradétans » a pour objet de vous transmettre une synthèse des échanges et interventions de vos élus qui ont lieu à l'occasion des conseils municipaux, en revenant sur les moments clés de ce dernier.

Tous les points et délibérations du conseil municipal font l'objet d'un travail de préparation, d'analyse, de propositions, dont l'unique intérêt est de construire un présent et un avenir pour Le Pradet et pour vous, Pradétan(e)s.

Vos élus

Valérie
RIALLAND



Viviane
TIAR



Martine
CABOT



Denis
TENDIL



Charlie ET LA CHOCOLATERIE

Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous sommes heureux de nous retrouver dans cette enceinte censée être un espace de débat démocratique, car depuis le 3 juillet c'était vraiment **RIDEAU**.

Rien pas de séance...

Concernant le dernier PV, je me permets au nom de notre groupe de vous rappeler qu'un **procès-verbal** (PV) est un document écrit.

Il retranscrit les échanges verbaux ou dresse un constat et reste normalement **le plus fidèle possible aux propos échangés**.

Nous déplorons le fait qu'il ne reflète pas réellement ce qu'il s'est passé puisque rien ne transparaît lorsque **vous coupez les micros à tour de bras** ou quand la parole n'est arbitrairement pas donnée.

En ce sens, j'aurais aimé que dans le PV vous retranscriviez la **réalité** de l'ensemble **des interventions**, ce qui s'est réellement passé. Ce qui dans sa lecture n'est pas le cas et pour cause.

En effet, lors de ce dernier conseil, qui, il est vrai s'est passé maintenant, **il y a plus de six mois**, nous avons souhaité rebondir à plusieurs reprises sur des prises de paroles de votre part ou de celles de vos élus qui ne correspondaient absolument pas à la question posée.

Alors oui, vous répondez effectivement, mais presque systématiquement à côté du sujet ou vous diluez tellement la réponse que le résultat est le même.

Vous attendez que l'on vous pose un nombre important de questions sans y répondre au fur et à mesure et sans prendre aucune note.

Ce n'est **pas respectueux de nos questionnements** car cela montre que vous avez prévu d'avance que **vous ne répondrez pas à tout** quand ce n'est... **pas du tout**.

C'est un **stratagème**, dont nous ne sommes pas dupes, une façon de diluer pour ne répondre qu'à une partie du questionnement.



Pour finir, nous sommes dans l'impossibilité de vous pointer ces dysfonctionnements, puisque **vous nous interdisez de reprendre la parole**.

Pourtant, les questions vous ont été envoyées en temps et en heures comme le stipule le règlement intérieur.

Le 3 juillet, vous avez donc mis **fin aux pseudos échanges** en coupant sur le champ la séance sans autre forme de procédure.

Est-il nécessaire de vous rappeler la définition de la démocratie ?

Le conseil municipal n'est pas un jouet et les Pradétans ne sont pas **vos petits soldats** à la disposition de **votre personne**, si j'osai, je vous dirais que le Pradet et les Pradétans, ce n'est pas *Charlie et la chocolaterie*.



Vous vous êtes peut-être seulement trompé d'époque...

Ces actes, ces agissements sont qualifiables de déni de démocratie, oui Monsieur le Maire ne vous en déplaît c'est ainsi. Il faut que les pradétans sachent que **dans ce conseil, la parole n'est pas libre** et que les **réponses** quand il y en a, sont aux mieux **parcellaires**.

Mais qui ose contredire le Maire ? De manière générale, vous ignorez tout ce qui ne va pas dans votre sens, des exemples ?

Presque 6 mois sans conseil municipal ! Rassurez-vous nous avons également vérifié le Code Général des Collectivités Territoriales... et oui je le sais, la jurisprudence nous indique que c'est légal. Mais quelle en est la conséquence désastreuse ? Aujourd'hui nous avons **un ordre du jour prolifique** et **des dossiers trop longtemps mis en suspens**, mais bien évidemment, cela fait partie de votre stratégie !

Sur le **Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)** vous avez choisi de mettre en place une déclinaison de cette instance la plus restreinte possible en vous saisissant **exclusivement du rappel à l'ordre** qui réduit le nombre de personnes face aux adolescents ayant commis des incivilités : **vous et deux policiers**.

Pourtant, **d'autres outils** comme la cellule de citoyenneté et de tranquillité publique (la CCTP) une instance adaptée pour traiter de manière réactive les problèmes de délinquance à tout niveau (nocturnes, scolaire, absentéisme, ...) **existent et sont utilisés dans de nombreuses communes du Var**.

Vous avez fait comprendre à différentes associations que quand elles m'invitaient à intervenir publiquement, **les services municipaux ne leur seraient pas autant disponibles** ou vous leur faites d'autres insinuations à peine voilées, non je ne citerai pas d'exemple pour ne pas à nouveau les exposer.

Quand une **association** dont c'est l'objet **vous interpelle** ou vous pose une question de politique locale, vous ne répondez pas en **les accusant de faire de la politique**.

Mais Monsieur le Maire, vous êtes justement là pour répondre aux questionnements des citoyens sur la politique locale. **C'est cela la vie de la Cité !**

Enfin Monsieur, les salles municipales ou les services municipaux ne vous appartiennent pas, **ils sont disponibles pour tous les Pradétans.**

Vous êtes chargé tout au plus de **leur attribution** ce qui doit être fait **en toute équité**. Mais c'est un mot que vous n'avez pas dans votre **vocabulaire**. Oui, cette attribution doit se faire **en toute équité** sans une quelconque **contrepartie politique** ou **engagement vis à vis de votre équipe**.

Pour conclure mon propos, vous essayez tout simplement de **nous étouffer, d'étouffer l'opposition municipale**. Il n'y a pas si longtemps que ça, vous en faisiez partie, vous avez la mémoire courte, alors gardez à l'esprit que peut être un jour vous y retournerez...

Dans tous les cas, **Les Pradétans méritent mieux**, ils méritent d'être « écoutés » réellement au lieu d'employer des **stratagèmes de communication** qui masquent difficilement votre propension à décider en parfait autocrate au gré de **vos intérêts politiques personnels** qui d'ailleurs varient sans arrêt, sans faire aucun cas de l'intérêt général.

Vous êtes plus préoccupé à apporter des réponses de façade sur les réseaux sociaux, attentif à votre image que d'apporter de réelles réponses. Et s'il fallait l'once d'une **preuve**, n'allons pas plus loin que **votre suspension de séance**.

Alors sans fanfaronner*, nous allons voter contre ce procès-verbal.
Sur la forme, je ne peux que soutenir et exprimer ma gratitude envers le personnel qui s'attèle à en produire le contenu.

En revanche sur le fond, nous y sommes opposés !

Valerie Rialland

*Procès-verbal du conseil municipal du 03/07/23



LA DEROBADE

Valérie Rialland



Comme lors de nos interventions l'an passé, nous constatons avec regret que le **Rapport sur les Orientations Budgétaires** pour 2024 persiste dans une **approche** bien **superficielle** sous de nombreux aspects. Le ROB 2024, d'une présentation similaire à celui de l'année précédente, se limite à être un document comptable sans véritable substance en termes d'orientations politiques claires et structurées pour notre ville, ce qui est pourtant normalement son objet.

En effet, il est essentiel que le ROB **définisse** et **communique** clairement les **objectifs stratégiques de notre commune**. Cela devrait inclure des informations sur le développement urbain, l'éducation, la culture, l'environnement et le social.

Or, le document actuel ne fait que **survoler ces aspects** en citant tout au plus une liste d'investissements.

Paradoxalement, la **communication de la ville est abondante, sans vraiment de substance**, je vous l'accorde. Il est quand même **impératif** et de **manière transparente** de lier cette communication aux **actions concrètes** et aux **orientations stratégiques de la ville**.

Un **ROB** constructif devrait être le **reflet de cette communication**, or il ne fait que l'effleurer.

D'autre part, dans votre document **quelques points posent question** dont en voici certains :

- **Inflation et impacts budgétaires** : le rapport mentionne l'impact de l'inflation sur les finances municipales, mais ne propose pas de stratégie concrète pour y faire face.
- **Masse salariale et gestion des ressources humaines** : une augmentation significative du coût de la masse salariale est constatée.

Comment cette hausse impactera-t-elle les services à la population et l'efficacité administrative ?

En tant que **conseillers municipaux d'opposition**, notre rôle est de veiller à ce que la **gestion de notre ville soit transparente, efficace** et en phase avec les **besoins de nos concitoyens**.

Le ROB doit être un outil permettant de refléter cette ambition.

Nous vous demandons donc d'étoffer ce ROB et **de proposer** comme cela se fait dans la plupart des collectivités, une **synthèse accessible à tous les citoyens, expliquant les orientations principales du ROB de manière claire et concise**.

Ce n'est pas le cas et nous restons une nouvelle fois sur notre faim.

SILENCE, CA COULE!

Au vu de la vacance du poste, il est évident que nous allons voter la mise en place d'un **nouveau directeur de la Régie du Port**.

Nous remercions tout particulièrement l'**ancienne directrice** pour le travail accompli lors de **son passage éclair** dans cette fonction. Deux heures par semaine cela représente peu lorsque l'on connaît la **masse de travail administratif et financier** qui en découle.

Monsieur le Maire, une constatation en tant que plaisancier, au regard de la somme annuelle, aux alentours de **2.000,00 €, somme non négligeable, on est en droit d'attendre quelques prestations nécessaires** au bon fonctionnement pour les bateaux des plaisanciers.

Martine Cabot



En résumé, **depuis votre élection en 2014**, vous avez laissé les choses se **dégrader d'années en années**, jusqu'à un point de non retour, surtout en matière d'électricité, ce n'est pas faute de l'avoir **signalé plusieurs fois**.

Les quais sont inégaux et donc **dangereux** pour **les Pradétans** qui font partie des nombreux plaisanciers.

D'ailleurs, **qui serait responsable en cas de chute ?**

Absence de grue, absence d'aire de carénage, absence d'électricité, restriction d'eau mais par contre, pas de restriction **mais augmentation du montant de la mensualité !**

Monsieur le Maire, nous connaissons tous votre empathie et votre bienveillance envers les Pradétans, pour la plupart, **adhérents à la Société Nautique du Port des Oursinières (SNPO)**, ma famille y compris **depuis plus de 60 ans, contrairement à votre approche c'est leur coin de Paradis**.

Vous ne pouvez pas comprendre, vous ne connaissez pas le Pradet à cette époque, vous n'y pensiez même pas...

Alors, que comptez-vous faire face à ces **constatations** ou ces **problèmes** ?

Notre Groupe considère qu'il faut rénover en priorité la digue et les quais avant de refaire la voirie.



L'EGO BÉTONNE LE PRADET !

C'est un véritable revirement dans votre politique de logements sociaux à laquelle nous assistons aujourd'hui. Élu en 2020 en **opposition à la politique de Macron**, vous semblez **aujourd'hui concrétiser localement votre ralliement à Macron en 2022**.

En effet, cette signature du **contrat de mixité sociale** semble indiquer une application de la **politique gouvernementale à la lettre** et ce, malgré toutes vos affirmations contraires qui ne manqueront pas de surgir j'en suis sûre à la suite de mon intervention.

Un avis bien changeant au gré des opportunités politiques.

Deuxième point à soulever, ce **contrat de mixité sociale pose un problème de confiance** vis à vis des **Pradétans** de part son manque de cohérence.

En effet, c'est un document qui **engage la commune fermement et fortement**, l'état va exiger des résultats n'en doutez pas !

Ainsi, le calcul de **204 logements sociaux** à construire entre **2023 et 2025** pose question, car le contrat de mixité sociale prend fin le 31 décembre 2025, ce qui ne laisse **plus que 2 ans**.

Dans ce contrat, **seulement 35 logements sociaux** sont clairement identifiés. Il en reste donc **170 à construire en 2 ans**.

Cela implique **la construction d'au moins 5 immeubles** similaires à celui en construction à côté du **cimetière Bellevue**, en appliquant le **ratio de 50% de logements sociaux**.

Où seront-ils construits ?

Vous mentionnez une « **dent creuse** » dans le quartier Bellevue, mais précisez également que c'est **impossible** d'y construire de **gros collectifs** en raison de la **proximité du littoral**.

Où allez-vous donc les prévoir ?

En résumé, vous nous demandez d'autoriser la signature d'un document inapplicable. Ce ne sont pas les intentions qui comptent mais bien les chiffres !

D'un côté vous **promettez de construire 170 logements** et de l'autre vous dites que tout est contraint (ZAN, prix du foncier...) : **vous n'avez nulle part pour le faire !**

En fait, dans ce contrat on y lit tout et son contraire ! Qu'y a-t-il derrière tout cela ?

Effectivement, je pense que les **Pradétans ont du souci à se faire**.

Ne vous y trompez pas, **nous ne sommes pas contre la construction de logements sociaux** mis à disposition des Pradétans ou encore contre la signature d'un contrat de mixité sociale.

Mais **nous nous abstiendrons sur ce texte** car il n'est **ni transparent, ni applicable et rempli de contradictions**, franchement **ce n'est pas sérieux** !

LA LIGNE VERTE

La **loi anti-gaspillage** pour une économie circulaire représente une **avancée significative** dans la **gestion des déchets**, en particulier des **bio déchets**. Cette loi vise à transformer les modèles de production et de consommation pour **réduire les déchets, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat**.

L'une des mesures clé est la valorisation des bio déchets en biogaz ou en compost, intégrant ainsi ces déchets dans l'économie circulaire des territoires.

Les bio déchets, principalement composés de restes alimentaires, représentent une **part importante des déchets ménagers**. Lorsqu'ils sont mis en décharge, ils se décomposent en **libérant du méthane, un gaz à effet de serre puissant**. Leur valorisation via le compostage ou la conversion en biogaz constitue donc une **double opportunité : réduire les émissions de gaz à effet de serre et produire des ressources utiles**.

Le compostage transforme les bio déchets en un amendement riche qui peut **améliorer la qualité des sols et réduire la dépendance aux engrains chimiques**. C'est un processus naturel, économique et écologique, qui peut être réalisé à différentes échelles, depuis le compostage domestique jusqu'à des installations industrielles.

En produisant du compost de qualité, **on soutient ainsi l'agriculture durable et l'économie circulaire**.

Pour Le Pradet, l'application de cette loi implique une organisation efficace de la collecte des bio déchets. Étant donné que la **collecte est une compétence de la métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM)**, il est essentiel que la métropole mette en place des **systèmes efficaces pour le tri à la source des déchets alimentaires**. Cela peut inclure la distribution de bacs spécifiques pour les bio déchets, la sensibilisation des habitants au tri correct des déchets, et la mise en place d'infrastructures pour traiter ces bio déchets, que ce soit par compostage ou par production de biogaz.

Il est important que Le Pradet et TPM collaborent étroitement pour identifier **les solutions les plus adaptées à leur contexte spécifique**. Cela pourrait inclure l'évaluation des besoins en termes de volume de bio déchets, la capacité de traitement disponible, et les préférences des résidents en matière de gestion des déchets.

La réussite de cette initiative dépendra de l'engagement des autorités locales, des entreprises de gestion des déchets et de la participation active des citoyens. Qu'est-il prévu ?

Viviane Tiak



JEU, SET et Match !

Denis Tendil



Le Tennis Club Pradetan existe depuis 1977.

Un **Club House** et **cinq courts** ainsi qu'un **mini tennis** et **un mur** sont positionnés sur le quartier des « **Baguier** ».

Plusieurs **remises en état** uniquement des courts ont été effectuées dont la **dernière en 2009** où j'étais encore Président.

Plusieurs projets de délocalisation ont été présentés sans pour cela aboutir : **la Politique a pris le dessus**.

Ce club fonctionne avec plus de **400 licenciés** (Adultes et Jeunes) sans oublier l'**ouverture à l'handicap**.

Depuis 2019, la municipalité avait proposé une remise en état des 5 courts, j'avais également déposé un **Projet Participatif en 2018** (**le 1°**) celui-ci avait été retenu.

Et depuis rien n'a été fait.

Lors du Conseil Municipal du **18 Décembre 2023** nous avons voté la remise en l'état des 5 courts et un terrain de jeux à la place du mini tennis et mur... pour un montant de **493 000 €**.

Finalement **le mur et le Mini-tennis ne verront pas le jour**.

Un grand nombre de **budgets participatifs**, n'ont **pas été réalisés malgré leur sélection**, depuis 2018 **pour les Pradetans(es)**.



C'est de la poudre aux yeux !

Les Perles du Conseil !

Au sujet du CMS :

« Ne vous y trompez pas, nous ne sommes pas contre la construction de logements sociaux mis à disposition pour les Pradétans, mais nous nous abstiendrons sur ce texte car il n'est ni transparent ni applicable et rempli de contradictions, franchement ce n'est pas sérieux ! »

Réponse : « Ce qui compte c'est le résultat »

2 + 2 = 5 ! ABRACADABRA !



« Si vous voulez des informations, vous avez tout sur le Pradet Mag' »

Ben voyons !



12 projets participatifs n'ont pas été réalisés pourtant sélectionnés par la commune.

Pour justification : « Le budget participatif a répondu à un moment à un besoin formulé par des Pradétans. On s'aperçoit que beaucoup sont hors compétence communale depuis la création de la métropole.

Le premier budget participatif a été lancé en 2018 et la métropole a été créée en ... 2018. »

Par Toutatis ! De la poudre de Perlimpinpin !



Au sujet d'une décision en communication concernant la demande de financement sur la désimperméabilisation de l'école Marcel Pagnol, alors que les travaux ont déjà commencé :

- « Le principe de la désimperméabilisation c'est végétaliser l'espace [...] »
- « Mais l'école est en travaux donc pourquoi cette demande, l'école Sandro certes, mais pourquoi Pagnol ? »
- « Euh je crois que l'on s'est un peu mélangé les pinceaux ! Mais bon, l'important c'est d'obtenir des subventions, non ? »

Oups ! Sortez les parapluies !



PARCE QUE DEMAIN SE PRÉPARE AUJOURD'HUI

**REJOIGNEZ
NOTRE ÉQUIPE !**

CONTACTS

Téléphone : 06 09 37 87 72

Courriel : pourlespradetans@gmail.com



@pourlespradetans



@pour_les_pradetans

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Valérie RIALLAND

Viviane TIAR

Martine CABOT

Denis TENDIL